

Le camping LA GRIGNE** est ouvert aux clients depuis le 1er avril.

Il se situe au cœur d'une pinède de 45 hectares dont 30 sont exploités pour 700 places. Les touristes peuvent aller directement à la plage en empruntant un accès piétonnier privé. Sur place : une supérette, une boulangerie, des pizzas à emporter, un snack-bar, mais aussi deux terrains de tennis, un mini-golf, un terrain multisports, de beach-volley, de pétanque et une location de vélos. Sans oublier LE PEUPLE DES CIMES qui propose le parcours acrobatique du Porge-Océan. Ouvert toute l'année pour tous ceux et celles qui veulent s'initier à « l'Accrobranches ».

Entrée et parking au niveau du Camping « La Grigne » . Téléphone ou contact au 06 83 23 73 54.

Afin d'améliorer le confort du camping, cette année, un sanitaire a été entièrement rénové, un second partiellement. L'accueil a été également relooké. Sur le terrain, un gros travail de nettoyage a été effectué suite à la tempête Klaus. Le camping a désormais retrouvé son magnifique aspect nature grâce à l'effort de tous. Merci à notre équipe technique et au renfort du personnel communal.

Le camping a pu ouvrir à la date prévue et l'avant-saison a été satisfaisante, notamment grâce à une stratégie marketing de « week-end évasion en mobil-homes » ou de « points fidélité » proposés à la clientèle

Les réservations se font toute l'année, saison hivernale comprise, par téléphone, par fax ou par mail avec un système de réservation en ligne et paiement sécurisé par CB.

L'équipe du camping est actuellement composée d'une Directrice, d'une adjointe administrative, d'une réceptionniste, de deux agents techniques et de deux agents d'entretien, renforcée par du personnel saisonnier. Tout le monde est opérationnel pour mener une nouvelle saison qui, nous l'espérons, sera prospère.

Tél : 05 56 26 54 88 . e-mail : info@lagrigne.com site : www.leporge.fr

L'ADEME et les Espaces Info-énergie

Vous cherchez à réduire vos dépenses énergétiques ? Vous envisager de recourir aux énergies renouvelables ?

Sachez que vous pouvez obtenir de précieux conseils auprès d'un des espaces info-énergie mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), en partenariat avec les collectivités locales.

Une pléiade de gestes simples, des avis éclairés sur le choix des équipements et des conseils sur les énergies renouvelables sont au programme. Vous serez également informés sur les aides financières accordées.

Vous pouvez obtenir ces précieuses informations soit en téléphonant à l'ADEME soit en vous rendant directement à l'espace info-énergie le plus proche.

Pour les Porgeais celui-ci ce trouve à Mérignac :

CLCU Union Gironde
1 rue Joliot Curie
33700 MÉRIGNAC
Tél : 05 56 97 79 46
www.ecocitoyens.ademe.fr

Des brochures et guides pratiques sont également à votre disposition, en version papier ou électronique. Un excellent moyen de s'informer sur la marche à suivre pour consommer et agir en faveur de l'environnement (et bien souvent de votre porte monnaie) !

Les Aînés Ruraux

Le mercredi 17 juin, sous la présidence de Mme Laure PRÉVOT, la Fédération Départementale des Clubs des Aînés Ruraux de la Gironde a organisé « sa fête de l'amitié » sur la commune du Porge.



Le choix de notre commune a été guidé par la volonté de mettre à l'honneur cette zone géographique du Médoc. Sur les 14 000 personnes réparties en 160 clubs au niveau de la Fédération Départementale, sept cents adhérents ont répondu présent à l'occasion de cette journée conviviale qui s'est déroulée sur l'esplanade Brémontier et à la Salle des Fêtes Gérard Blanc. Il faut noter qu'à l'échelon national l'association est forte de 730 000 adhérents, 85 fédérations et 10 000 clubs. Une vente de billets de tombola a permis de récolter des fonds au profit de l'association « Sirène du Cœur » dont le but, en partenariat avec les sapeurs-pompiers, est l'achat et le don de défibrillateurs cardiaques à des structures qui n'en ont pas les moyens. Cette manifestation n'a pu se concrétiser qu'avec l'aide active de notre club local « Les Genêts d'Or ».

CAP 33 au Porge

Piloté par le Conseil Général de la Gironde sur la plage et en centre bourg, l'opération CAP 33 propose sur notre commune des activités de loisirs sportifs, culturels et liés à l'environnement, pendant les vacances d'été. Accessible au plus grand nombre, familles et individuels de plus de 15 ans, elle propose des activités gratuites et conforte la vitalité associative de notre commune. Renseignements : Office de Tourisme : 05 56 26 54 34

Surveillance de la Plage du Gressier Saison 2009

Pour cette saison la surveillance sera assurée du dimanche 13 juin au dimanche 6 septembre :

- de 12 h à 18 h pour les périodes juin et septembre ;
- de 11 h à18 h 30 en juillet et août.

En début et fin de saison, le poste de secours sera placé sous l'autorité de M. Philippe AUDIC et de son adjoint M. Damien REYNAUD, assistés de quatre autres sauveteurs. Nous souhaitons la bienvenue à M. Jean-Baptiste BROSSIER qui fera ses débuts sur notre plage. Gageons qu'il sera à bonne école pour apprendra le métier de sauveteur grâce à ses collègues, tous sauveteurs confirmés.

Pour juillet et août, une équipe de quatre Nageurs Sauveteurs issue des CRS complètera le dispositif pour assurer la sécurité et la tranquillité des nombreux usagers de notre plage. La responsabilité du poste de secours sera alors confiée à M. Vincent BOSELLI aidé dans sa tâche par son adjoint M. Eric ACOSTA.

L'océan est un formidable terrain de jeux et de détente pour tous mais il est impératif de le respecter et d'en connaître ses dangers :

- les deux premières causes d'accidents rencontrées sont



le fait des courants de « baïne » et du rouleau de bord.

La vague de bord : la première vague qui vient taper sur le sable cause de nombreux accidents au niveau cervical, lombaire et des membres. Ne vous y jeter pas tête la première et ne sous-estimez pas sa force.

Bonne Saison à Toutes et Tous

Les Zones Humides

Sur toute la façade Atlantique la formation des dunes modernes a bloqué au cours du 19ème siècle l'écoulement naturel des eaux de la lande vers l'océan, créant le chapelet de marais et d'étangs que nous connaissons plus ou moins aujourd'hui.
La commune du Porge, située entre l'étang de Lacanau et le Bassin d'Arcachon comportait plus de 2 000 hectares de marais et marécages à l'époque de Napoléon III, qui ont rapidement été asséchés par le creusement du canal que nous connaissons actuellement.
Désormais, il ne subsiste plus que quelques petits étangs et marais, aménagés et entretenus par leurs propriétaires pour la chasse et la pêche de loisir.
Ces travaux constants ont permis le maintien



d'une flore et d'une faune variées qui ont conduit à des inventaires naturalistes. Les sites correspondants ont été classés au titre de deux directives européennes et font partie du réseau **NATURA 2000**.
Le seul marais communal au Porge est celui de Langouarde. Ce marais est le dernier du chapelet en allant vers le Bassin d'Arcachon.
En voie d'assèchement, car trop proche du canal des étangs et de l'écluse qui lui fait face, il ne doit son salut qu'à une entreprise municipale consistant en sa remise en eau par creusement et création d'une circulation d'eau.
Classée en réserve de chasse et de faune sauvage, sur une cinquantaine d'hectares, gérée par les chasseurs locaux, cette zone accueille divers représentants de l'avifaune aquatique ainsi que les mammifères locaux qui viennent s'y reposer et s'y nourrir.
Ouvert au public ce territoire peut être visité à condition, bien entendu, de ne pas perturber la quiétude des lieux.
Au cours des prochains numéros nous vous ferons découvrir les autres marais de la commune.

Avis Enquête Publique
Projet de Modification du Plan d'Occupation des Sols

Conformément aux dispositions des articles L 123-7 et R 123-35-1 du Code de l'Urbanisme, par arrêté du 18 mai 2009, le Maire du Porge a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de POS.

A cet effet, M. Pierre KARMIERZACK a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire- enquêteur.

L'enquête s'est déroulée à la Mairie du Porge du 15 Juin au 16 Juillet 2009. Le commissaire-enquêteur a reçu en Mairie le 15 juin, le 1er juillet et le jeudi 16 juillet.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification de POS ont pu être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conditions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès leur transmission, soit un mois après la clôture de l'enquête.

Cet encart publicitaire a été inséré dans le Journal du Médoc, le Sud-Ouest, les Echos Judiciaires.

- La 1ère modification du projet de modification de POS porte sur : l'intégration de dispositifs favorisant la production d'énergie renouvelable.

Pour répondre aux attentes environnementales des particuliers et conformément à la loi du Grenelle de l'Environnement votée le 22 octobre 2008, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la mise en place de panneaux solaires en toiture des édifices et bâtiments, (délibération en date du 22 décembre 2008), sous réserve de ne porter atteinte à l'aspect architectural.

- La seconde modification porte sur : l'aménagement entrée agglomération et entrée de zone artisanale.

Pour ce faire, la municipalité, par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2009 a décidé de modifier les limites d'agglomération sur la D 107 vers le Temple et la route D 5E, vers Saumos. Ainsi la nouvelle portion d'agglomération permettra de réduire la limitation de vitesse à 50 km/h, et sécuriser l'entrée du bourg.

Vous l'a-t'on dit ?

Eau . Assainissement

Conformément à la loi, le rapport sur les services de l'eau potable et de l'assainissement a été présenté au Conseil Municipal. Les principaux points avancés sont les suivants :

Service de l'eau potable

- Données sanitaires :

Tous les prélèvements effectués, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux, ont été conformes aux normes en vigueur.

- Données tarifaires :

Les effets de l'avenant signé en 2008 ont produit leur plein effet. La baisse de la part variable pour le délégataire, avec toutefois augmentation de la part fixe, la très faible augmentation des redevances pour l'agence de l'eau et le montant inchangé de la part collectivité ont contribué à ce résultat.

La facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m³, est ainsi passée de 231,49 € au 1er janvier 2008, à 200,58 € au 1er janvier 2009. Ceci représente une baisse de 13,30 % qui fait suite à la baisse de l'année précédente.

Service de l'assainissement

- Données sanitaires :

Tous les prélèvements effectués sur les rejets de la station d'épuration, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux, ont été conformes aux normes en vigueur, à l'exception du taux de phosphore qui fait actuellement l'objet d'une demande de dérogation auprès de la police de l'eau et qui se trouve être en bonne voie.

- Données tarifaires :

La facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m³, est ainsi passée de 276,57 € au 1er janvier 2008, à 303,39 € au 1er janvier 2009. Ceci représente une hausse de 9,70 %.

Le bilan global conclut, pour 120 m³, à une baisse significative de la facture eau pour les abonnés non raccordés au réseau collectif d'assainissement. Pour ces derniers, il faut quand même noter une très légère baisse (508,06 € contre 503,97 €).

Elections Européennes



Les résultats dans notre commune :
Inscrits : 1673
Votants : 729
Exprimés : 691
Ont obtenu. Liste conduite par :
M. ALIOT = 32 ; M. PUYJALON = 50 ; M. BAUDIS = 174 ;
M. MARTINEZ = 4 ; M. TEMPLE = 9 ; Mme TORREMOCHA = 9 ;
M. ARIF = 115 ; M. ROCHEFORT = 63 ;
Mme de FRANCLIEU = 5 ; M. BOVE = 116 ; M. DREVET = 35 ;
M. FAURA = 1 ; M. MELENCHON = 49 ; Mme MARTIN = 29
Les autres listes n'ont pas reçu de suffrage.

Parlement Européen : Mode d'Emploi

Les députés sont élus pour 5 ans. La France compte 72 députés parmi les 736 qui siègeront au parlement et qui viennent des 27 pays membres de l'Union Européenne. Au parlement, les députés se regroupent selon leur couleur politique et non selon leur nationalité.

A quoi servent les Députés Européens ?

Ils votent le budget de l'Union, élaboré par la commission et donnent leur avis sur les propositions de lois de cette même commission. Ils se réunissent douze fois par an à Strasbourg, le reste du temps, ils travaillent à Bruxelles.

La Commission Européenne est composée de 27 commissaires, chacun chargé d'un domaine (santé, éducation, …). Nommés par le Conseil Européen ils préparent les lois.

Le Conseil Européen est composé des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement. Il se réunit au moins deux fois par an pour fixer les grandes orientations de la politique de l'Union. La présidence est assurée à tour de rôle pour une durée de six mois.

Le Conseil de l'Union Européenne. Composé de ministres des 27 pays membres, il décide des futures lois européennes qu'on appelle **directives**. Ces directives visent à favoriser l'harmonisation des législations nationales des Etats membres. Elles imposent un objectif à atteindre, tout en laissant le choix des moyens pour y parvenir mais en respectant un délai fixé.

Le parlement européen conjointement avec le Conseil et la Commission peut adopter un **règlement**. Celui-ci à une portée générale et obligatoire. Il est directement applicable dans tout Etat membre dès sa parution au Journal Officiel de l'Union.

Plan Canicule

Comme les années précédentes, la municipalité met en place un registre nominatif de recensement afin d'organiser, en cas d'alerte et d'urgence (niveau 2 et 3), un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre et leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin. Les personnes concernées sont les personnes de plus de 65 ans ou celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées bénéficiant de certains avantages. Toutes ces personnes doivent résider à leur domicile. L'inscription sur ce registre peut se faire par téléphone, par écrit par l'intermédiaire d'un tiers. Renseignements à la Mairie.

Jury d'Assises

Le 7 mai 2009, un tirage au sort a été effectué.
Liste des jurés :
M. Jean-Claude JACQUET
Mme Sylvie BAOUCHE
M. François LE MARREC
M. Jean-Michel DUPUCH
Mme Natacha DERICK
M. Jaime ANTUNES

Vie Pratique

Bus

Bordeaux/Le Porge via Sainte-Hélène.

Juillet . Août : ligne directe régulière. Renseignements :
Cars Ouest Aquitain
05 56 70 12 13
Infos 24h/24h : 05 56 70 17 27
www.keolis-gironde.com

Office du Tourisme **
3 place Saint-Seurin
Tél : 05 56 26 54 34
Horaires d'été :
9 h à 19 h du lundi au samedi
10 h à 13 h le dimanche
leporge@wanadoo.fr
site internet : www.leporge.fr

Nuisances Sonores

Article 4 de l'arrêté préfectoral du 8 mars 1990 :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Circulation Jour de Marché

Arrêté portant réglementation de circulation :

« A compter du 1er juin 2009 jusqu'au 31 août 2009 et pour toute la durée du marché, la circulation sera interdite Place Saint-Seurin de 7 h à 14 h. Seuls les emplacements devant la mairie seront autorisés. La circulation des véhicules se fera de ce fait, normalement en double sens, et uniquement à ces horaires précis.

Tous au Musée

Depuis le 5 avril 2009, les collections permanentes des 1 200 musées nationaux sont gratuites pour les moins de 26 ans. Profitez-en pour les faire découvrir à vos enfants.

N'oubliez pas la Rentrée !!!

L'école reprendra pour les collèges, lycées, LP et EREA, le mercredi 2 septembre 2009.

Pour les écoles élémentaires et maternelles, celle-ci aura lieu le jeudi 3 septembre 2009.

Les vacances de la Toussaint débuteront le samedi 24 octobre 2009 jusqu'au 5 novembre 2009 au matin.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.education.gouv.fr

Quizz Enfant

Quel écolo es-tu ?

A chaque moment de la journée, tu peux faire quelque chose pour la planète.

Le réveil sonne

♥ Tu te rendors, le réveil sonne toutes les cinq minutes
♣ Tu sautes du lit prêt pour un jogging matinal.
♦ Tu éteins et émerges doucement mais rapidement.

Ton petit dèj

♣ Des graines de quinoa, du lait de soja et des biscottes bio.
♦ Des céréales ou pain confiture avec du chocolat chaud.
♥ Pas le temps, une barre chocolatée à la récrée, ça suffit.

Tu pars à l'école

♥ En voiture avec tes parents, c'est plus confortable.
♣ A cloche pied, pour économiser tes chaussures.
♦ En bus ou à vélo avec les copains.

En cours

♣ Tu écris au crayon à papier sur des feuilles recyclées et tu gommes les anciens cahiers pour les réutiliser.
♦ Tu remplis les feuilles recto-verso et fais attention à tes cahiers.
♥ Tu utilises tes douze stylos de couleurs, c'est plus fun !!

A la récré

♥ Tu jettes les papiers par terre, il y a des gens payés pour les ramasser.
♦ Tu les places dans la poubelle adaptée, le tri c'est important.
♣ Tu ramasses les déchets des autres et organise le tri avec tes copains.

Le soir

♦ Tu prends une douche.
♥Tu prends un bain bien chaud et tu change l'eau régulièrement pour qu'elle soit toujours à bonne température.
♣ Tu ne te laves qu'une fois par semaine pour économiser l'eau.

Tu as une majorité de ♣

Tu es un écolo-fou. Penser à la planète et contribuer à la rendre plus propre c'est important, mais chez toi, cela tourne à… l'obsession ! N'en fais pas trop pour te faire remarquer, ou risquer de te rendre ridicule.

Tu as une majorité de ♥

Tu es un écolo-foutiste. Notre planète est en danger ? Non, vraiment tu ne vois pas de quoi on parle. Tes habitudes sont mauvaises et il est temps de sortir la tête de l'eau et de voir la réalité.

Tu as une majorité de ♦

Tu es un écolo-concerné. Utiliser les transports en commun, trier les déchets, économiser l'eau. Tu as compris les principales règles pour protéger l'environnement et tu les appliques intelligemment. Essaye d'en montrer l'utilité à tes copains.

Le Savais-tu ?

Oslo, NORVEGE : Chaque fois qu'ils tirent la chasse d'eau, les habitants de la capitale norvégienne font rouler un bus. Les excréments humains sont, en effet, transformés en biométhane, un carburant qui a le mérite de ne pas polluer. Et c'est sans odeur !!!

Palme d'or pour les français !

100 000 : c'est le nombre de chiens et de chats abandonnés chaque année en France. Pour dénoncer cette situation, la SPA (Société Protectrice des Animaux) vient de décerner la palme d'or de l'abandon à la France. Alors, si vous partez, pensez à organiser la garde de votre petit compagnon.